

## Bourses de lycée

Si vous êtes scolarisé dans l'Association scolaire Saint-Rémy, vous pouvez bénéficier des **BOURSES NATIONALES pour l'année 2019-2020**.

### Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2018 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2017 à ne pas dépasser	18 105€	22 281€	19 497€	25 763€	29 245€	33 424€	37 601€	41 780€

Un simulateur accessible depuis <https://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html%20> vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

### Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

**Pour les établissements privés seule une demande papier est possible**, la demande en ligne étant réservée aux établissements publics.

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant au secrétariat du lycée

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

**Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) au secrétariat du lycée**

**Date limite nationale : 17 octobre 2019**

### POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant ou consulter : <https://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html%20> et utiliser le simulateur de bourse en ligne